

# **MICROPOLLUANTS**

## **LES PLANS D' ACTIONS**

**Marie-Agnès CHAPGIER**

**Grand Lyon 03 Novembre 2008**

**Rhône-Alpes**

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# LES BESOINS

(à court et moyen terme) :

- Disposer de capacités d'analyses fiables et performantes
- Disposer de valeurs toxicologiques, de valeurs guides....
- Évaluer l'efficacité des traitements actuels sur les diverses substances
- Disposer de mesures de prévention :
  - ✓ au niveau des sources
  - ✓ au niveau des milieux
- Développer des systèmes de surveillance (biomarqueurs, traceurs...)

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les micropolluants rejetés dans l'environnement : nature, quantités, données éco-toxicologiques
- Prendre en compte les métabolites et substances dérivées qui peuvent aussi avoir des impacts sanitaires ou environnementaux
- Prioriser les molécules afin de choisir des traceurs pertinents en prenant en compte les différents programmes nationaux et internationaux
- Déterminer la part des différents contributeurs primaires comme sources de contamination dans les rejets globaux

Rhône-Alpes

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# ACTIONS EN COURS

- Le Plan National Santé Environnement (PNSE)
  - Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)
- Structurer une démarche de prévention des risques chroniques

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Le PNSE

**Un engagement international ...** : conférences internationales Santé-Environnement dont Londres (1999) : *«Engagement de faire un PNSE dans les 5 ans»*

*Adopté par le gouvernement le 21 juin 2004*

**...inséré dans le Code de la Santé Publique via la Loi de Santé Publique du 9 août 2004 :**

**Article L.1311 - 6 du Code de la Santé Publique : «Un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est élaboré tous les 5 ans ...»**

**Article L.1311 - 7 : «Le PNSE est mis en œuvre dans les régions»**

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# LE PNSE

Trois objectifs prioritaires :

- *Garantir un air et une eau de bonne qualité*
- *Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers*
- *Mieux informer le public et protéger les populations sensibles*

Le PNSE s'articule avec les autres plans nationaux de Santé Publique (canicule, légionellose, bruit, pesticides, cancer, qualité de l'air, ...)

et complète les plans destinés à protéger l'environnement en s'intéressant prioritairement à ses répercussions sur l'homme.

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Les grands axes du PNSE 1/2

## 8 axes :

- 1. Prévenir les décès liés aux infections / intoxications aiguës**
- 2. Protéger la santé en améliorant la qualité des milieux (air, eau, sols)**
- 3. Protéger la population à l'intérieur des locaux (bruit, ...)**
- 4. Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques**

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Les grands axes du PNSE 2/2

## 8 axes :

**5. Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes**

**6. Mobiliser et développer le potentiel de recherche**

**7. Améliorer les dispositifs de veille et d'alerte**

**8. Consolider la formation et développer**

***l'information***

**Rhône-Alpes**

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Les actions du PNSE

## 45 actions :

27 actions à mettre en œuvre au niveau régional dans le cadre du PRSE (*circulaire du 3 novembre 2004*) dont:

- ***Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses,***
- ***Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses,***
- ***Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides,***
- ***Information du public***

*Rhône-Alpes*

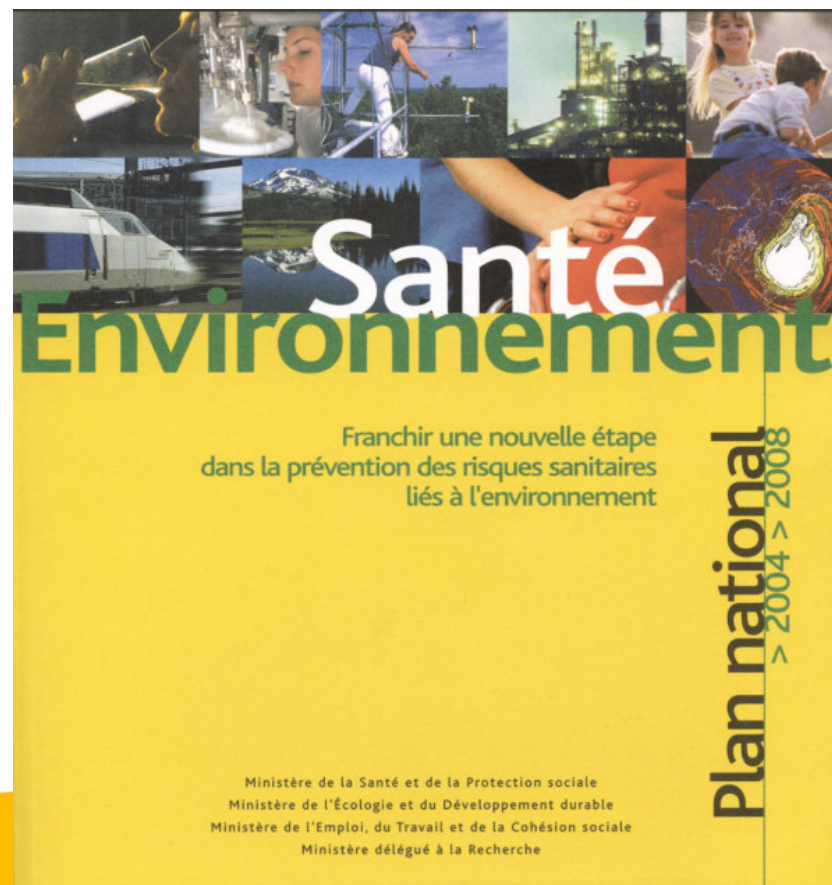
Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Plan Régional Santé Environnement.

- Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)  
← Plan National Santé Environnement (PNSE)  
2004-2008

Le PRSE s'intitule en réalité  
« Programme de Prévention des  
Risques liés à l'Environnement  
général et au Travail »



Rhône-Alpes

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Le PRSE en Rhône-Alpes

Déclinaison opérationnelle des objectifs du PNSE  
Intégré au Plan Régional de Santé Publique  
(PRSP)

Adopté par le Préfet le 01/09/2006 pour la période  
2006-2010  
(pour des nécessaires raisons de cohérence  
avec le PRSP)

Rhône-Alpes

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Le PRSE en Rhône-Alpes : Organisation

## 1 comité de pilotage restreint

« environnement-santé-travail » animé par le SGAR :  
SGAR - DRIRE - DRASS - DRTEFP

## 1 comité technique élargi

associant les autres services de l'État : DIREN -  
DRAF - DRE - DRRT - DRCCRF

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Le PRSE en Rhône-Alpes : Contenu

**Un état des lieux :** environnements extérieur, intérieur, professionnel

**Un plan d'actions :** ajout d'une action régionale sur l'ambroisie aux 27 actions à décliner

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Le PRSE

## Les actions

27 actions regroupées autour de 7 axes structurants :

- *Prévenir les décès liés à des infections et/ou des intoxications aiguës*
- *Améliorer la qualité des milieux (air et eau)*
- *Protéger la population à l'intérieur des locaux*
- *Maîtriser les risques liés aux produits chimiques*
- *Renforcer la protection envers les enfants et les femmes enceintes*
- *Consolider l'information et développer la formation sur les risques environnementaux*
- *Améliorer le système de veille, de surveillance et d'alertes.*

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# LE PNSE 2

- Suite du PNSE 1
- Assure sa continuité en bénéficiant de ses enseignements
- Doit décliner certains engagements du Grenelle de l'Environnement

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# PNSE 2

## Grands Objectifs

- Réduire la mortalité et la morbidité évitable:  
*réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé*
- Réduire les disparités régionales en matière d'exposition géographique et sociales
- Développer la prévention et la veille vis à vis des risques émergents - améliorer la connaissance des impacts

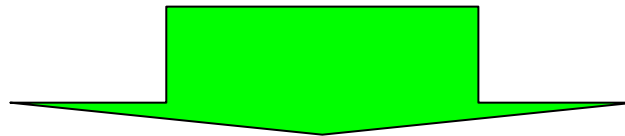
Rhône-Alpes

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



# Conclusion

- La réduction des émissions de toute nature
- L'amélioration de la qualité des milieux
- La réduction des expositions aux polluants



***Priorité donnée aux actions de santé publique***

**Rhône-Alpes**

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes



*Merci pour votre attention*

*Rhône-Alpes*

Direction Régionale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de Rhône-Alpes

